

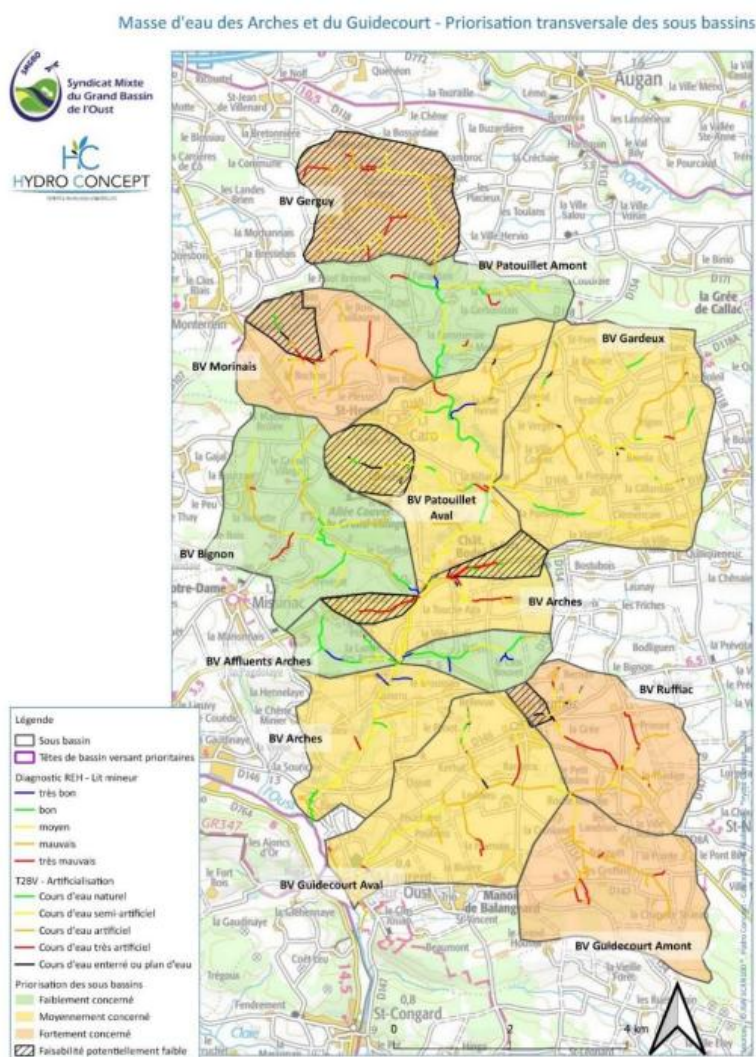
A202550 - Avis de la CLE du SAGE Vilaine sur le projet de déclaration d'intérêt général et dossier de déclaration Loi sur l'eau sur les masses d'eau des Arches et du Guidecourt (56)

Présentation du dossier :

Le projet concerne la déclaration d'intérêt général et le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la mise en œuvre d'un volet milieux aquatiques sur les masses d'eau des Arches et du Guidecourt dans le cadre de l'Accord de territoire porté par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO), opérateur GEMA sur ce territoire.

Ces deux masses d'eau se situent sur l'amont de l'Oust aval et sont incluses dans le périmètre de deux EPCI : Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande (8 communes) et Ploërmel communauté (1 commune). Leur bassin versant représente respectivement 57 km² et 21 km².

L'objectif du projet est de programmer de nouveaux travaux pour la période 2026-2031.



Analyse du dossier :

Le programme d'actions prévoit des travaux sur 6 ans, à partir de 2026, pour un montant total estimatif de 2 185 280 € TTC pour la masse d'eau des Arches et 2 345 815 € TTC pour la masse d'eau du Guidecourt. Les actions identifiées sont des actions ambitieuses. Elles visent une restauration globale des milieux et font appel aux thématiques complémentaires milieux aquatiques – bocage – agricole.

Les différents travaux concernent des interventions :

Sur les Arches :

- Sur le lit mineur pour 13,7 km (remise du lit mineur dans le talweg, reméandrage, diversification des habitats...)
- Sur 31 petits ouvrages de franchissement
- Sur 6 ouvrages hydrauliques
- Des plantations sur 5,8 km
- Des actions dans le lit majeur sur 8,75 ha
- Des aménagements de bassin versant (réseau hydraulique annexe, aménagements parcellaires et bocage).

Sur le Guidecourt :

- Sur le lit mineur pour 14,8 km (remise du lit mineur dans le talweg, reméandrage, diversification des habitats...)
- Sur 38 petits ouvrages de franchissement
- Sur 1 ouvrage hydraulique
- Des plantations sur 7,1 km
- Des aménagements de bassin versant (réseau hydraulique annexe, aménagements parcellaires et bocage).

Des actions complémentaires sont programmées pour palier à des refus sur les secteurs des actions principales. Les actions complémentaires représentent 1 226 780 € TTC pour la masse d'eau des Arches et 452 418 € TTC pour la masse d'eau du Guidecourt.

Le montant prévisionnel comprend également l'animation du programme d'actions par deux techniciens milieux aquatiques (1 sur chaque masse d'eau), la réalisation d'indicateurs de suivi et de diagnostic des enjeux biodiversité sur les sites de travaux.

La priorisation des actions a été établie selon l'état des lieux et le diagnostic du linéaire, les objectifs définis et les préconisations du SAGE. La mise en œuvre de cette programmation permettra l'amélioration de la qualité des masses d'eau des Arches et du Guidecourt, en lien avec les objectifs et enjeux du SAGE.

Au vu des éléments transmis, le dossier de déclaration d'intérêt général et loi sur l'eau des travaux de restauration des milieux aquatiques sur les masses d'eau des Arches et du Guidecourt est **compatible** avec le SAGE de la Vilaine.

À la Roche Bernard, le 19 décembre 2025
Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

